Liste des choses à ne pas oublier :

- Un change propre, adapté à la saison.
- Un doudou, et ou sucette.
- Une boîte de mouchoirs, en cas de nez qui coule.
- Une paire de chaussons souples, faciles à enfiler.
- Un goûter pour la garderie, dans sa boite à gouter, sauf le mercredi et vacances.
- Un verre en plastique
- Une serviette de table (dans une pochette plastique) pour les repas.

LE TOUT MARQUE AU NOM DE L'ENFANT

COORDONNÉES ET LIENS UTILES :

> Danièle Mailhol : Coordonnatrice Enfance - Éducation
Tél : 05 61 82 63 26
> Patricia Da Silva : Directrice des structures périscolaire et extrascolaires alsh@larra.fr – Tél 06 40 42 26 19
> Jacqueline Seignan : Régisseuse (facturation)
regie@larra.fr - 05 61 82 83 80

Site Internet : www.larra.fr

Portail Famille : https://mon-portail-famille.fr/mairie-larra

CENTRE DE LOISIRS : 3 bis Rue de la Plaine, 31330, Larra

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES (SMA et ALAE du mercredi) ET EXTRASCOLAIRES (ALSH) DE LA COMMUNE DE LARRA

BIENVENUE !

Nous accueillons dans nos structures les enfants scolarisés dans les écoles ou habitants la commune.
Retrouvez dans ce dépliant les informations principales.

NOUVEAUX INSCRITS

Le portail famille : Comment faire ?

1. Afin que votre enfant puisse fréquenter les services d'accueil, nous vous invitons à remplir un dossier d'inscription par enfant.

2. Pour recevoir le dossier d'inscription, écrire un e-mail : « objet : NOM/PRENOM de l'enfant – petite section » à alsh@larra.fr

3. Celui-ci sera saisi sur le portail famille, vous recevrez ensuite des identifiants et mot de passe qui permettent d'inscrire votre enfant à l'ensemble des prestations.

4.Les inscriptions aux prestations se font obligatoirement par le portail famille.

LA CANTINE :

Les repas sont élaborés et préparés sur place par deux cuisiniers. Une diététicienne s'assure de l'équilibre et de la diversité des menus. Ils sont en cohérence avec la loi Egalim, qui favorise une alimentation saine et durable. Ainsi, des produits bio et locaux de qualité sont servis chaque jour.
Chaque semaine, un repas végétarien est proposé aux enfants et des menus à thème tout au long de l'année.

Dans une démarche environnementale, les familles doivent fournir à leur enfant une ou deux **serviettes en tissu** chaque semaine dans une pochette plastique, le tout marqué au nom de l'enfant.
Les enfants de la maternelle sont servis à l'assiette.

La SIESTE :

La sieste en maternelle s'effectue systématiquement après la prise du repas du midi durant, en moyenne, 1 heure 30. Disons, environ de 13h30 à 15h.
La surveillance du dortoir est assurée par au moins une animatrice ou ATSEM.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

L'inscription préalable au transport scolaire est obligatoire.
Elle s'effectue chaque année directement auprès de Conseil régional qui définit les horaires et points de ramassage.
Le service de ramassage est assuré en présence d'une accompagnatrice municipale chargée d'assurer la sécurité des enfants de maternelle. Ceux-ci doivent être accompagnés le matin et le soir par un adulte habilité.
Les familles doivent signaler la présence de leur enfant au service de ramassage par le biais du portail famille le matin et le soir.
Les familles doivent se conformer au Règlement des transports scolaires du conseil Régional.

L'ALSH - Accueil de Loisirs sans Hébergement

Est un service EXTRASCOLAIRE, qui a lieu en dehors du cadre scolaire, petites et grandes vacances scolaires. Il est ouvert aux enfants scolarisés ou habitants la commune. Il est conventionné avec la CAF.
L'équipe d'animation élabore des projets à partir des 3 axes du PEDT.
Le gouter est fourni par la Mairie

LES FORFAITS :

Les 3 formules :

1. Journée complète : 7h30 à 18h30 (18h00 l'Été).
2. Matin avec repas : 7h30 à 14h00.
3. Après-midi : 13h30 à 18h30 (18h00 l'Été)

LES HORAIRES DE L'ACCUEIL :

1. Matin : arrivée entre 7h30 et 9h30
2. Midi : départ et arrivée entre 13h30 et 14h00
3. Soir : départ entre 16h30 et 18h30 (18h l'Été)

Le Service Multi Accueil ou SMA est un service PERISCOLAIRE ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de Larra. Il se déroule les jours où il y a école et dans tous les cas le mercredi. Il s'organise en mode garderie et concerne les accueils du matin, du midi et du soir. L'équipe qui accueille les enfants est composée d'animateurs et d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelle (ATSEM).

LES HORAIRES :

1. *L'accueil du matin :*

De 7h00 à 8h15. Tous les enfants sont accueillis dans les locaux du Centre de loisirs. Les animateurs sont présents pour prendre en charge les enfants et proposer des activités adaptées à leur âge et leurs envies.

2. *L'accueil de la pause méridienne :*

Après la classe, de 11h35 à 13h20, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation et ATSEM afin de les accompagner pour le temps de repas (ils ramènent leur serviette), le temps calme et de sieste (ils ramènent leur doudou).

3. *L'accueil du soir :*

Après la classe, de 15h45 jusqu'à 18h30.
Départ possible dès 16h30. Les enfants qui ne rentrent pas à leur domicile, sont accueillis par l'équipe d'animation pour le gouter (Les enfants ramènent leur gouter sauf le mercredi), et qui proposent des activités, des jeux etc.

Des activités pédagogiques spécifiques se déroulent de 16h15 à 18h15.
Pendant ce temps, chaque animateur propose des activités dans le cadre des parcours construits en lien avec les axes du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :
·L'environnement
·L'ouverture sur le monde
·Le vivre ensemble

L'Accueil de Mercredi Après-Midi – ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école)

Il est ouvert aux enfants scolarisés ou habitants la commune.
Il est conventionné avec la CAF

LES HORAIRES DU MERCREDI :

1. *De 11h15 à 12h:*

Les enfants sont pris en charge par les équipes d'animation pour un premier temps de garderie.
Départ des enfants possible avant la cantine

2. De 12h à 14h*:*

Temps de repas. Ils ramènent leur propre serviette.

3. De 13h30 à 14h :
Départ et arrivée des enfants.

4. De 14h00 à 16h00 :
Les Petits Sections sont à la sieste

L'ALSH démarre, les équipes proposent à tous les enfants des activités accordé avec le programme d'activités et en lien avec les axes du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :
·L'environnement
·L'ouverture sur le monde
·Le vivre ensemble

5.De 16h00 à 16h30 :
Gouter, qui est fourni par la mairie.

6.De 16h30 à 18h30 :
Départ des enfants
Petites activités et jeux proposés